

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Le lundi 7 février 2022 à 19 h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JANVIER 2022
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
  - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 janvier 2022
  - 6.2 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses des personnes candidates
  - 6.3 Dépôt du procès-verbal de correction des procès-verbaux de novembre 2021 et janvier 2022
  - 6.4 Autorisation de paiements préautorisés de divers fournisseurs
  - 6.5 Avis de motion et présentation du Règlement numéro Règlement numéro 585 modifiant le Règlement numéro 554 concernant le traitement des membres du Conseil
  - 6.6 Adoption du Règlement numéro 582 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception
  - 6.7 Adoption du Règlement numéro 583 concernant la tarification des services municipaux
  - 6.8 Adoption du Règlement numéro 584 concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la Municipalité de Stoke
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Embauche de pompière et pompiers
  - 7.2 Nomination au poste de lieutenant du service de sécurité incendie
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Démission au service d'entretien des parcs et bâtiments
  - 8.2 Création du poste de chef de services - travaux publics et lancement d'un appel de candidatures
  - 8.3 Octroi du contrat de remplacement d'un ponceau sur le 5e Rang est
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

10.1 Banque d'heures de consultation en urbanisme pour amender le règlement de zonage

10.2 Demande d'appui pour poursuivre l'exploitation d'une sablière-gravière sur le 4e Rang Est

10.3 Demande d'appui pour construire des résidences unifamiliales sur des lots agricoles situés sur le 9e Rang Est

**11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**

11.1 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour 2022

**12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**

12.1 Adoption du budget initial de l'OMH pour l'année 2022

12.2 Versement de la somme résiduelle du projet de pouponnière au CPE Chez tante Juliette

12.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

**13. VARIA**

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, en mode virtuel conformément au décret ministériel relatif à la pandémie de COVID-19, le lundi 7 février 2022 à 19 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution  
2022-02-020

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 6.9 - Autorisation d'embauche d'une secrétaire-réceptionniste;
- Ajout du point 8.4 - Autorisation de dépense pour l'achat d'un camion de voirie usagé;
- Retrait du point 10.3 - Demande d'appui pour construire des résidences unifamiliales sur des lots agricoles situés sur le 9e Rang Est.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-02-021

### 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JANVIER 2022

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 10 janvier 2022 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes se sont connectées à la séance virtuelle. Aucune question n'a été soumise à la directrice générale par courriel et aucune question n'est posée séance tenante.

### 5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 20 décembre 2021 et le 28 janvier 2022. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières

d'ouverture (sur demande par courriel)..

## 6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution  
2022-02-022

### 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 janvier 2022

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

**DE** déposer la liste des déboursés au 31 janvier 2022 au montant de 48 932,07 \$;

**ET D'**accepter le paiement des opérations courantes au montant de 212 073,93 \$ comprenant notamment la contribution annuelle au Réseau Biblio-Estrie (14 314,85 \$), l'achat de ponceaux pour la réserve de voirie (16 963,37 \$) et le troisième versement du contrat de déneigement (79 574,89 \$).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.2 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses des personnes candidates

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les listes des donateurs et rapports de dépenses des personnes candidates Denis Pagé, Lucie Gauthier, Yannick Bédard, Diane Dandonneau, Luc Cayer, Mélissa Théberge, Daniel Dodier, Mario Carrier, Steeve Mathieu et Jean-François Cibert conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

### 6.3 Dépôt du procès-verbal de correction des procès-verbaux de novembre 2021 et janvier 2022

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière a apporté une correction aux procès-verbaux du 15 novembre 2021 et du 10 janvier 2022 de la Municipalité de Stoke, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

L'adresse du lot 5 287 011, qui y est mentionnée comme étant le 1580, chemin Duplessis, est plutôt le 211, 4<sup>e</sup> Rang ouest.

Résolution  
2022-02-023

### 6.4 Autorisation de paiements préautorisés de divers fournisseurs

**ATTENDU** la demande faite par le service de la trésorerie de permettre le paiement préautorisé de factures émises par certains fournisseurs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

**D'**autoriser les paiements préautorisés auprès des fournisseurs Bell Canada, Hydro-Québec, Vidéotron, Hydro-Sherbrooke (éclairage de rues) et Bell mobilité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.5 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 585 modifiant le Règlement numéro 554 concernant le traitement des membres du Conseil

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Dodier à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 585 modifiant le Règlement numéro 554 concernant le*

*traitement des membres du Conseil.*

Le règlement numéro 585 a pour objet de remplacer les articles 6 et 7 du règlement numéro 554 qui fixent la rémunération des membres du conseil qui participent à une réunion de comité, aux ateliers de travail et aux séances du conseil. La rémunération actuelle de 70 \$ est augmentée par le règlement à 85 \$, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution  
2022-02-024

**6.6 Adoption du Règlement numéro 582 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal*, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté, le 10 janvier 2022, un budget qui prévoit des dépenses totalisant 3 829 765 \$ et des revenus égaux à cette somme ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU QUE** des modifications ont été apportées par le Conseil, suivant le dépôt du projet de règlement, relativement au montant total des dépenses du budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

*D'adopter le Règlement numéro 582 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.*

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-02-025

**6.7 Adoption du Règlement numéro 583 concernant la tarification des services municipaux**

**ATTENDU** les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

**ATTENDU QUE** des modifications ont été apportées par le Conseil, suivant le dépôt du projet de règlement, relativement à la gratuité des salles pour les OBNL (article 17) et au remboursement des frais de location de salles lors d'annulation (article 22);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'adopter le *Règlement numéro 583 concernant la tarification des services municipaux* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-02-026      **6.8      Adoption du Règlement numéro 584 concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la Municipalité de Stoke**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Stoke a adopté, le 5 février 2018, le Règlement numéro 542 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s;

**ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**ATTENDU QU'**une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu.e.s révisé;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé à la séance régulière du 10 janvier 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QUE** les formalités d'adoption prévues par la loi ont été respectées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'adopter le *Règlement numéro 584 concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la Municipalité de Stoke* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-02-027      **6.9      Autorisation d'embauche d'une secrétaire-réceptionniste**

**ATTENDU** le besoin de combler le poste de secrétaire-réceptionniste suivant la promotion de la titulaire Isabelle Côté à un autre poste, depuis le 4 janvier dernier;

**ATTENDU QUE** pour éviter la vacance de ce poste névralgique, Madame Côté concilie les deux fonctions;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection est sur le point de finaliser le processus d'embauche et de recommander une ressource au Conseil;

**ATTENDU QU'**il convient de procéder dans les meilleurs délais pour libérer

Madame Côté à sa nouvelle fonction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte à :

- négocier les conditions d'embauche de la ressource à être recommandée par le comité de sélection à titre de secrétaire-réceptionniste, et ce, selon les conditions de la convention collective en vigueur (poste permanent à temps complet);
- intégrer la nouvelle ressource au poste vacant dans les meilleurs délais possibles;

ET D'engager le Conseil à ratifier, lors d'une prochaine séance ordinaire, l'embauche de la ressource à être recommandée par le comité de sélection afin d'officialiser le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution  
2022-02-028

### 7.1 Embauche de pompière et pompiers

**ATTENDU** la vacance de postes de pompiers formant la brigade du service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'embauche de nouvelles ressources;

**ATTENDU QUE** de la formation doit être offerte à la plupart de ces ressources pour les intégrer au service;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022 et que la Municipalité bénéficie d'un programme de subvention du ministère de la Sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'embaucher Madame Frédérique Lemieux et Messieurs Martin Thériault, Dany Lemieux et Sébastien Roberge en date du 7 février 2022, le tout conformément à la Convention collective des pompiers volontaires en vigueur;

D'inscrire trois de ces personnes à la formation Pompier 1;

**ET DE** remercier les pompiers Jonathan Lemaire, Patrick Châteauneuf, Frédéric Bouffard et Jean-François Varin pour leur dévouement et implication au service de sécurité incendie de Stoke.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-02-029

### 7.2 Nomination au poste de lieutenant du service de sécurité incendie

**ATTENDU** la démission d'un lieutenant du service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la recommandation du directeur de procéder à la nomination d'un nouveau lieutenant;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**DE** nommer le pompier François Martin à titre de lieutenant du service de sécurité incendie de Stoke.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution  
2022-02-030

### 8.1 Démission au service d'entretien des parcs et bâtiments

**ATTENDU** la démission de l'une des journalières-préposées à l'entretien des parcs, espaces verts et bâtiments;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

**DE** prendre acte de la démission de la journalière-préposée à l'entretien des parcs, espaces verts et bâtiments Chantal Laroche effective le 5 février 2022;

**DE** remercier Madame Laroche pour ses années de services et d'implication à la Municipalité de Stoke;

**DE** mandater la conseillère Lucie Gauthier à accompagner le directeur des services municipaux dans le recrutement d'une ressource pour combler le poste vacant;

**ET**, compte tenu des impacts de la vacance du poste à long-terme sur la prestation de services aux citoyens (arrosage de la patinoire, notamment), d'autoriser la direction générale à confirmer l'embauche de la ressource recommandée par le comité de sélection avec ratification du Conseil dès la séance régulière suivante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-02-031

### 8.2 Création du poste de chef de services - travaux publics et lancement d'un appel de candidatures

**ATTENDU** la croissance des projets, des responsabilités et des obligations légales, réglementaires, organisationnelles et opérationnelles constatée au cours des dernières années au sein de l'appareil municipal;

**ATTENDU QUE** la cadence se poursuivra au cours des prochaines années étant donné la croissance de la municipalité de Stoke, la mise à niveau des infrastructures municipales planifiée par le Conseil, les diverses exigences déléguées aux municipalités par les paliers gouvernementaux, les attentes accrues de la population quant à la qualité et à la diversité des services offerts localement, etc.;

**ATTENDU** l'analyse réalisée par la direction des services municipaux, la direction générale et le comité des ressources humaines et financières en vue d'optimiser le rendement des ressources en place et veiller à leur rétention dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

**DE** créer le poste cadre de chef de services - travaux publics relevant du directeur des services municipaux et supervisant le travail des employés de la voirie et des parcs, espaces verts et bâtiments conformément à la recommandation du comité des ressources humaines et finances;

**DE** mandater la conseillère Lucie Gauthier et le conseiller Steeves Mathieu à siéger au comité de sélection des candidats retenus;



ET D'autoriser la direction générale à mandater, au besoin, une firme de ressources humaines afin de procéder à la recherche de tête et à l'accompagnement du comité de sélection durant le processus.

*Adoptée à la majorité des conseillers présents. La conseillère Mélissa Théberge demande d'inscrire sa dissidence..*

Résolution  
2022-02-032

### 8.3 Octroi du contrat de remplacement d'un ponceau sur le 5<sup>e</sup> Rang est

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau sur le 5<sup>e</sup> Rang est;

**ATTENDU QU'**au terme de la démarche, 14 soumissions conformes ont été déposées;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'accorder le contrat pour remplacement d'un ponceau sur le 5<sup>e</sup> Rang est à Excavation Steve Leblanc au montant de 108 595,95 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à la soumission déposée le 1<sup>er</sup> février 2022;

D'affecter la somme de 59 162,57 \$ du fonds de carrières et sablières et la somme de 25 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PAVL-ES);

**ET DE** compléter une demande au Programme d'aide à la voirie locale de la circonscription électorale (PAVL-CE) pour couvrir la somme résiduelle de ce projet.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 03-310-06-521*

Résolution  
2022-02-033

### 8.4 Autorisation de dépense pour l'achat d'un camion de voirie usagé

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a procédé à trois appels d'offres publics pour l'achat d'un camion de voirie neuf;

**ATTENDU QU'**au terme de ces démarches, aucune soumission conforme, au prix autorisé par le Conseil, n'a été déposée;

**ATTENDU QUE** la pandémie de COVID-19 occasionne des difficultés d'approvisionnement de pièces et d'équipements nécessaires à la construction de tels véhicules, engendrant des délais de livraison et des coûts supplémentaires difficiles à estimer pour les fournisseurs;

**ATTENDU QU'**entretemps, le service de la voirie continue d'utiliser le camion de 10 roues qui a atteint sa fin de vie utile et dont les dépenses d'entretien sont maintenues au strict minimum;

**ATTENDU QU'**il est opportun d'envisager l'achat d'un camion usagé de gré à gré pour éviter le bris de service de la voirie, et ce, en respectant le seuil de dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après un appel d'offres public (105 700 \$ toutes taxes comprises);

**ATTENDU QUE** le Conseil a décrété par règlement l'affectation du fonds de roulement pour un montant de 100 000 \$ pour l'achat d'un camion de voirie neuf (*Règlement numéro 575*) et que ladite dépense a été prévue au Programme triennal d'immobilisation de l'année 2022;

**ATTENDU QUE** le marché des véhicules usager est très actif et nécessite d'être proactif;

**ATTENDU QUE** de tels véhicules subissent une faible dépréciation de leur valeur marchande, permettant d'envisager un achat temporaire, le temps d'acquérir un camion de 10 roues neuf conforme aux attentes du Conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'autoriser la direction générale à dépenser la somme maximale de 91 933 \$ avant les taxes pour l'achat d'un camion de voirie (10 roues) usagé;

D'affecter le fonds de roulement au paiement de la dépense maximale de 96 520 \$ (taxes nettes comprises) sur une période de 10 ans;

D'immobiliser la dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité de Stoke;

**ET DE** reprendre le processus d'achat d'un camion de 10 roues neuf lorsque la chaîne d'approvisionnement se sera stabilisée.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 03-310-03-724*

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution  
2022-02-034

### 10.1 Banque d'heures de consultation en urbanisme pour amender le règlement de zonage

**ATTENDU** la procédure de modification du règlement de zonage numéro 460 entamée en 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de reprendre la procédure pour inclure au règlement de nouvelles dispositions et demandes citoyennes;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite s'adjoindre les services d'un urbaniste-conseil;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**DE** convenir d'une banque d'heures de consultation avec Service Conseil en Urbanisme (SCU) pour procéder aux amendements des règlements d'urbanisme pour une somme estimée à 2 090 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 25 janvier courant.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-610-00-410*

Résolution  
2022-02-035

### 10.2 Demande d'appui pour poursuivre l'exploitation d'une sablière-gravière sur le 4e Rang Est

**ATTENDU** la demande du propriétaire du lot numéro 5 287 759 situé au 4<sup>e</sup> Rang Est à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour poursuivre l'exploitation d'une sablière-gravière de matériau meuble et de roc

consolidé conformément aux décisions numéros 412033 et 420123 de la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'appuyer la demande du propriétaire du lot numéro 5 287 759 situé au 4<sup>e</sup> Rang Est à la CPTAQ pour poursuivre l'exploitation d'une sablière-gravière de matériau meuble et de roc consolidé.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 10.3 Demande d'appui pour construire des résidences unifamiliales sur des lots agricoles situés sur le 9<sup>e</sup> Rang Est

*Le point a été retiré.*

## 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution  
2022-02-036

### 11.1 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour 2022

**ATTENDU** le camp de jour de l'année 2022;

**ATTENDU QUE** la titulaire sortante du poste de coordonnatrice est disposée à poursuivre son mandat;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la direction générale à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'embaucher Madame Mégane Godbout à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison 2022 selon les conditions proposées par la direction générale.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution  
2022-02-037

### 12.1 Adoption du budget initial de l'OMH pour l'année 2022

**ATTENDU** le budget initial de l'année 2022 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'approuver le budget initial de l'année 2022 en date du 6 décembre 2021, portant la quote-part de la Municipalité à 1 354 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-02-038

### 12.2 Versement de la somme résiduelle du projet de pouponnière au CPE Chez tante Juliette

**ATTENDU** la résolution numéro 2013-167 autorisant une aide financière de 7 500 \$ sur trois ans, conditionnellement à la réalisation d'un projet de pouponnière de 10 places au CPE Chez tante Juliette;

**ATTENDU** la résolution numéro 2014-055 autorisant le versement d'un premier montant de 2 500 \$;

**ATTENDU QUE** le projet de pouponnière a été dûment complété en 2021 et qu'il convient de procéder au versement de la somme résiduelle;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été immobilisés au surplus libre non affecté dans l'intervalle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'autoriser le versement de la somme résiduelle de 5 000 \$ au CPE Chez tante Juliette pour son projet de pouponnière au village;

**ET D'**affecter le surplus libre non affecté au paiement des sommes requises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 03-410-00-00*

Résolution  
2022-02-039

### **12.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire**

**ATTENDU QUE** les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 17 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**ATTENDU QUE** les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour les prochaines années, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

**ATTENDU QUE** le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**ATTENDU QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 20,7 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

**ATTENDU QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**ATTENDU QUE** le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 14 au 18 février 2022, la 13<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Merci d'être porteur de sens ». Cette édition 2022 sera l'occasion de remercier tous les acteurs qui contribuent à donner du sens au parcours scolaire des jeunes par leurs gestes, leurs mots, leurs conseils;

**ATTENDU QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau

cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** proclamer les Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février et s'engager à :

- Appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes de la municipalité de Stoke pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer notre appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire à l'hôtel de ville.
- Faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 13. VARIA

### 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

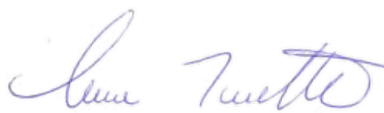
Aucune question n'est posée au Conseil.

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 19 h 33.



Luc Cayer  
Maire



Anne Turcotte  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer  
Maire